

3. \$165.

4. Aucune soumission n'a été reçue pour cette installation. A la demande du ministère des Postes, un contrat a été conclu avec la société G. W. King of Canada Limited, Burlington (Ont.), qui est le seul fabricant de transporteurs du type Stanrun chaîne et trolley. On m'informe que les fonctionnaires de la direction du génie du ministère des Postes avaient constaté l'application du transporteur au service des Postes de la Grande-Bretagne. Ils étaient d'avis que non seulement cet équipement saurait répondre aux exigences particulières du bureau de poste d'Hamilton, mais que c'était là le type de transporteur qu'ils désiraient installer en guise d'expérience.

5. Non.

6. Les autorités du ministère des Postes m'informent que l'usage du transporteur a été discontinué le 22 février 1965 étant donné l'impossibilité qu'il y avait de le maintenir en bon état de fonctionnement. Si on avait tenté de manière continue de le faire fonctionner, on aurait ainsi désorganisé la manutention du courrier au bureau de poste d'Hamilton.

7. \$126,646.60.

L'EXAMEN COMPARATIF DES PRIX ET SALAIRES

Question n° 763—M. Godin:

1. Dans le cadre de la campagne de restriction des dépenses projetées par le gouvernement, a-t-on réservé jusqu'ici les services de certaines personnes ayant pour tâche d'évaluer la situation des prix et des salaires au Canada et, dans le cas de l'affirmative, combien?

2. A combien d'autres personnes aura-t-on ainsi recours?

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État): Le ministère des Finances m'informe comme suit: 1 et 2. Les fonctionnaires du ministère des Finances font ce travail dans le cadre de leurs attributions régulières, mais cette année néanmoins ils y ont apporté une attention plus particulière.

L'AIDE EXTÉRIEURE DU CANADA

Question n° 769—M. Rynard:

1. Quel était le montant global de l'aide extérieure accordée par le Canada au cours de l'année 1966-1967?

2. Quels pays ont reçu cette aide extérieure, et quel montant chacun a-t-il reçu?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. En 1966-1967, le Parlement a affecté 207.7 millions de dollars aux fins des programmes canadiens bilatéraux d'aide extérieure. En plus, les crédits autorisés pour les pays en voie de développement en vertu de l'article 21-A de la loi sur l'assu-

[L'hon. M. McIlraith.]

rance des crédits à l'exportation ont totalisé 61.7 millions. Le total des montants consacrés aux pays en voie de développement en 1966-1967 comprend aussi un montant de 11.7 millions consistant en fonds inutilisés de prêts au développement approuvés pour les années financières précédentes. Par conséquent, le total affecté au programme bilatéral d'aide extérieure s'est chiffré à 281.2 millions.

2. Prière de consulter les tableaux ci-attachés explicitant les affectations en vertu du programme bilatéral d'aide extérieure pour 1966-1967.

Fonds canadiens affectés au
programme d'aide extérieure
1966/67
(000,000)

Aide bilatérale			
Asie du Sud-Est			
Inde	156.2†		
Pakistan	27.4		
Ceylan	4.5		
Malaisie	2.7		
Autres	4.3	195.1	
<hr/>			
Afrique			
Pays d'expression française	11.1		
Nigéria	6.5		
Ghana	4.0		
Tanzanie	2.3		
Kenya	2.0		
Ouganda	1.0		
Autres pays africains du Commonwealth	2.7	29.6	
<hr/>			
Europe			
Grèce	4.8*	4.8	
<hr/>			
Antilles du Commonwealth			
Jamaïque	3.5		
Trinité	3.6		
Guyane	2.0		
Îles du Vent et Sous-le-Vent			
Honduras britannique	4.0	13.1	
<hr/>			
Amérique Latine			
Mexique	15.2*		
Argentine	3.2*		
Autres pays	10.0	28.4	
<hr/>			
Autres affectations			
SUCO, programme alimentaire de l'ONU, secours d'urgence	10.2	10.2	
<hr/>			
Aide bilatérale—Total			281.2
<hr/>			
Aide multilatérale—Total			39.3
<hr/>			
Grand total			320.5†
<hr/>			